

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de novembre 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-11-348

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 1^{er} octobre, 15 octobre et 22 octobre 2007.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière

1°) Rapport financier 2006

Au 31 décembre 2006, la nouvelle Ville a complété sa sixième année financière.

Les états financiers de l'année 2006 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à **6 443 332 \$** tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient **5 961 909 \$** dégageant un surplus net d'opération de **481 423 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2006 et notamment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2007, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à **6 472 297 \$** auquel on ajoute un montant spécifique de 75 000 \$

transféré aux activités d'investissement. À même ce budget, une réserve de 97 900 \$ est affectée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération et un remboursement de 37 500 \$ au fonds de roulement est prévu.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la Ville **100 000 \$** pour les prévisions budgétaires 2007.

D'autres montants ont été appropriés de divers surplus affectés ou non en cours d'année pour couvrir des dépenses de voirie rurale, de prolongement de services, d'amélioration au système de captage de l'eau potable, de services professionnels pour la conception du terrain multisports et pour le remboursement anticipé au fonds de roulement. De plus, des investissements ont été réalisés à même des emprunts au fonds de roulement soit notamment, pour les travaux de géothermie à la nouvelle Bibliothèque.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2006 totalisait :

pour 2007	:	5 324 966 \$
pour 2008	:	716 000 \$
pour 2009	:	860 000 \$

Ces montants consistent, en plus des transferts des activités financières, aux travaux suivants :

- transport (trottoirs, réserve domiciliaire, voirie rurale)
- hygiène du milieu (eau potable, plan d'intervention, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts, contrôle du débit des eaux usées)
- loisirs et culture (terrain multisports, bibliothèque, réaménagement du Centre communautaire)

Les projets inscrits pour 2007 sur ce programme mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2007**

La rémunération des membres du conseil est de **22 974 \$** pour le maire et de **7 658 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **11 487 \$** pour le maire et de **3 829 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2008**

En 2008, le conseil de la Ville réalisera les travaux de réfection de l'égout pluvial des rues Saint-Jacques Ouest et Mailhot et planifiera la rénovation complète des services de la rue Saint-Georges pour une réalisation en 2009.

Les travaux d'aménagement de terrains multisports devraient débuter au printemps prochain, les plans et devis étant presque complétés. Ces travaux font l'objet d'une subvention du Gouvernement du Québec.

En ce qui concerne la voirie rurale, le conseil envisagera le surfacage des rangs III, XII Est et du chemin des Pointes.

Le plan directeur et le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que de la voirie amorcée en 2007 sera complété dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence.

Parmi les priorités, avec l'aide du nouveau commissaire industriel de la MRC, seront continués les efforts mis de l'avant pour promouvoir le parc industriel Jacques-Baril et la prospection de nouvelles entreprises.

Finalement nous verrons également à consolider le secteur industriel existant.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

07-11-349

Publication du rapport du maire

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

07-11-350

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la conseillère Monique Carré, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

07-11-351

Représentant au Comité de Sécurité incendie

ATTENDU QUE le Maire, Gilles Fortier, a été nommé par la MRC de l'Érable au Comité de Sécurité incendie;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de nommer André Bergeron comme représentant

au Comité de Sécurité incendie de la MRC de l'Érable lorsque le Maire sera dans l'incapacité de s'y présenter.

ADOPTÉE

07-11-352

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 3 octobre 2007 - no 7CH001547 à 7CH001558	31 578.16 \$
- En date du 9 octobre 2007 - nos 7CH001559 à 7CH001568	4 754.65 \$
- En date du 10 octobre 2007 - nos 7CH001569 & 7CH001570	10 177.08 \$
- En date du 12 octobre 2007 - nos 7CH001571 à 6CH001575	3 165.16 \$
- En date du 17 octobre 2007 - nos 7CH001576 & 7CH001577	26 129.49 \$
- En date du 18 octobre 2007 - no 7CH001578	339.23 \$
- En date du 23 octobre 2007 - nos 7CH001579 à 7CH001589	21 185.07 \$
- En date du 24 octobre 2007 - nos 7CH001590 à 7CH001594	12 714.35 \$
- En date du 26 octobre 2007 - no 7CH001595	6 587.56 \$
- En date du 31 octobre 2007 - no 7CH001596	9 482.27 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 26 septembre 2007 - no 7CH200029	113 993.37 \$
--	---------------

dépôts salaires des périodes 200740 à 200744

ADOPTÉE

07-11-353

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 5 novembre 2007
- nos 7CH001597 à 7CH001733 237 462.16 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 5 novembre 2007
- nos 7CH200033 à 7CH200038 75 111.96 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville : Société d'Horticulture de Princeville et Centre Aquatique Régionale de l'Érable.

Dépôt des états semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

07-11-354

Procédure de recouvrement de taxes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages en date du 5 novembre 2007 et ci-après mentionnées:

No client	Taxes foncières
5307	4 856.43 \$

ADOPTÉE

07-11-355

Contrat de dépannage des équipements informatiques – Bell Solutions d'affaires

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 21 186.77 \$ (avant taxes), et celui de dépannage des équipements, au coût de 2 073.00 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

Rapport trimestriel du temps supplémentaire – La trésorière dépose un rapport du temps supplémentaire effectué dans le dernier trimestre.

07-11-356

Demande de subvention spéciale à la Ministre des Affaires municipales et des Régions – Perte financière suite au nouveau pacte fiscal municipal

ATTENDU QUE la formule retenue pour calculer l'ajout pour le gain minimal prévu dans le nouveau partenariat fiscal et financier du Gouvernement du Québec avec les municipalités ne permet pas, pour la Ville de Princeville, d'atteindre en 2008 le pourcentage de 9,95% en remboursement de TVQ;

ATTENDU QUE, selon nos prévisions le manque à gagner représentera des sommes importantes de 2009 à 2013, soit pour la durée du partenariat;

ATTENDU QUE l'impact des ces diminutions prévisibles de transfert se traduira par une augmentation du compte de taxes au citoyen ou un ralentissement dans le développement de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville semble être la seule municipalité du Québec dans cette situation;

ATTENDU QUE l'objectif du partenariat fiscal et financier selon lequel toutes les municipalités auraient la possibilité de compter sur des revenus prévisibles et supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de demander à la Ministre des Affaires municipales et des Régions une subvention spéciale visant à compenser la diminution réelle et prévisible du gain minimal, et ce, jusqu'en 2013;

QU'une rencontre soit demandée auprès de la ministre afin de lui démontrer la situation désavantageuse dans laquelle se retrouve la Ville de Princeville suite à la signature du partenariat fiscal et financier avec les municipalités.

ADOPTÉE

07-11-357

Programme d'assurance pour les pompiers

ATTENDU QU'il est dans l'obligation de la Ville d'offrir une couverture d'assurance-médicaments pour le groupe d'employés que forment les pompiers;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'offrir aux pompiers du service incendie de la Ville de Princeville qui sont admissibles un programme d'assurance-santé-médicaments selon ce qui a été préparé par le courtier André Gingras et associés spécialement à cet effet;

QUE les pompiers admissibles pourront choisir un des quatre plans proposés (A : médicaments seulement; B : médicaments et hôpital; C : médicaments et chiropraticien; et D; médicaments, hôpital et chiropraticien) dans la version individuelle, familiale ou monoparentale;

QUE les tarifs sont entièrement assumés par les pompiers admissibles.

ADOPTÉE

07-11-358

Démission d'employés

ATTENDU la lettre de démission de Audrey Leclerc et Josée Leclerc du service des Loisirs reçue le 3 octobre 2007, ainsi que la lettre de démission du pompier Sébastien Gosselin reçu le 1^{er} novembre 2007;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prendre acte des démissions de Audrey Leclerc et Josée Leclerc ainsi que celle de Sébastien Gosselin et autorise la trésorière à verser toute somme due.

ADOPTÉE

07-11-359

Autorisation de droit de passage pour motoneige

ATTENDU QUE la demande de droit de passage présentée par le Club Auto-neige des Bois-Francis pour circuler sur différentes artères de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire accorder le droit de passage au Club Auto-neige des Bois-Francis pour permettre aux utilisateurs de motoneige de circuler sur son territoire selon la réglementation provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le droit de passage au Club Auto neige des Bois-Francis afin de permettre aux utilisateurs de motoneige de circuler en toute sécurité sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville tels que décrits en annexe selon les normes et règles établis par la loi sur la circulation des véhicules hors routes du Québec.

QUE le présent droit de passage est accordé pour la saison 2007-2008 soit du 1^{er} décembre 2007 au 15 avril 2008.

ADOPTÉE

07-11-360

Avis de motion – Règlement pour permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de permettre la circulation de véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville.

07-11-361

Demande à la CPTAQ – Prince Œufs inc.

ATTENDU QUE le demandeur Donald Desharnais s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie de la propriété de Monsieur Mario Vachon d'une superficie d'environ 2,7 hectares sur partie du lot A4 rang 9 du cadastre du canton de Stanfold pour établir une entreprise avicole;

ATTENDU QUE le demandeur est spécialisé actuellement dans la production avicole;

ATTENDU QUE la localisation de ce projet a pour raison la biosécurité;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, et résolu unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

07-11-362

Règlement no 2007-137 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-137 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de modifier le

plan de zonage en réduisant la zone R-23 dans le but d'agrandir la zone R-24 et la zone R-22.

ADOPTÉE

07-11-363

Premier projet de règlement PRU1-708 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville – Zone I-59

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement PRU1-708 modifiant la grille de spécifications no 3 du règlement no 432-89 en remplaçant la zone I-59 par la zone R-59 et par l'ajout d'un point vis-à-vis l'article 4.2.1.3 CL.1 pour la zone R-59 «Habitation multifamiliale 4 à 8 logements», conserve le point vis-à-vis l'article 4.2.1.1 CL.1 «Habitation unifamiliale isolée» et enlever le point vis-à-vis l'article 4.2.4.1 «Industrie sans contrainte majeure».

ADOPTÉE

07-11-364

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville – Zone I-59

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Sévigny, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville dans le but de remplacer les usages industriels de la zone 59 par des usages résidentiels.

07-11-365

Projet de développement d'une attraction touristique majeure par la MRC de l'Érable à partir des installations de la Sucrierie d'Antan

ATTENDU le projet de développement d'une attraction touristique majeure par la MRC de l'Érable à partir des installations de la Sucrierie d'Antan;

ATTENDU la pertinence d doter le territoire de la MRC d'une attraction touristique majeure afin d'assurer son positionnement, sa visibilité et son développement économique;

ATTENDU la présentation du concept touristique par la firme Desjardins Marketing de même que les prévisions financières du projet;

ATTENDU QUE pour la poursuite du projet, la MRC de l'Érable aura besoin de l'accord nécessaire des municipalités locales en vue d'exploiter un tel équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Princeville est en faveur de la mise sur pied d'une attraction touristique majeure par la MRC de l'Érable à partir des installations de la Sucrierie d'Antan;

QUE le conseil de la municipalité est, par le fait même, en accord avec une éventuelle délégation de compétence envers la MRC pour la concrétisation dudit projet.

ADOPTÉE

07-11-366

Vente d'un terrain résidentiel – 62 Lavergne

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Alexis

Gagné ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-81 (62 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-11-367

Demande de prolongation de délai de construction – 9111-5402 Québec inc.

ATTENDU l'acte notarié intervenu entre la Ville de Princeville et 9111-5402 Québec inc. concernant la vente d'un terrain industriel sur la rue Jérémie-Pacaud en date du 23 juin 2005;

ATTENDU QUE l'acquéreur s'était engagé à y construire un édifice à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche dans un délai de trois ans, à défaut de quoi la Ville pouvait en demander la rétrocession;

ATTENDU le projet de vente des activités de 9111-5402 Québec inc. à une autre compagnie de transport;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de prolonger le délai de construction mentionné à l'acte de vente entre la Ville de Princeville et 9111-5402 Québec inc. jusqu'au 23 juin 2009.

ADOPTÉE

07-11-368

Rapport sur l'activité du golf – Subvention aux Harmonies Prince-Daveluy

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil verse au Harmonies Prince-Daveluy, la subvention de 1 660. 18 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi annuel de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Centre de santé et des services sociaux d'Arthabaska-Érable – Bilan de la journée Bouger en famille - Remerciements

07-11-369

Résidents de la rue St-Jacques Ouest

ATTENDU la demande produite par des citoyens de la rue St-Jacques Ouest pour obtenir une diminution de la vitesse sur une section de la rue St-Jacques Ouest;

ATTENDU QUE la présente demande a déjà été formulée au Ministère des Transports du Québec pour sécuriser l'endroit afin d'éviter des accidents de la route causés par la traverse de véhicules tout terrain dans le secteur;

ATTENDU QUE de jeunes familles se sont installées dans le secteur et qu'ils désirent qu'une meilleure protection soit appliquée pour éviter qu'un enfant soit heurté par un véhicule dans le secteur;

ATTENDU QUE dans cette section de rue, la visibilité est moindre et augmente les probabilités d'accidents dans cette section de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande au Ministère des Transports du Québec, l'autorisation d'installer un panneau de signalisation pour faire diminuer la vitesse à 50 km/heure sur une distance d'environ 300 mètres pour permettre aux résidents de la route de diminuer leur vitesse dans la section de la rue St-Jacques Ouest à partir de l'intersection du boulevard Carignan et de la rue St-Jacques Ouest.

QUE la présente demande soit produite au Ministère des Transports du Québec pour obtenir leur approbation.

ADOPTÉE

07-11-370

Unité Domrémy de Plessisville inc.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de participer au Brunch annuel qui aura lieu, le dimanche 18 novembre 2007 à 11 h 30 au Centre communautaire de Plessisville.

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets au montant total de 30 \$ pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

Concours Solistes et petits ensembles – Classé.

07-11-371

Société canadienne du Cancer

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Société canadienne du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'octroyer à la Société canadienne du Cancer, un montant de 500 \$ pour permettre de poursuivre les recherches dans le but d'enrayer ce terrible fléau qui préoccupe de plus en plus notre société.

ADOPTÉE

07-11-372

Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisation du Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour au montant annuel de 50 \$ pour l'année 2007-2008.

QUE le conseil nomme Claude Côté pour représenter la Ville de Princeville lors des rencontres tenues par le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour.

ADOPTÉE

École Sainte-Marie de Princeville – À l'étude

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-11-373

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaira, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière